

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

Le vingt-huit mai deux mil vingt à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 19 mai 2020 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Il est procédé à l'appel des conseillers.

**Présents** : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BEAUNE Valérie, BUCINA Aurélie, CHABRIER Michel, CLEMENT Virginie, DAUZAT Christian, FARGES Eliane, FAURE Sandrine, GARCIA Christophe, HEBRARD Jean Pierre, LAURENDEAU Patrick, MEDYNSKA Jean-Louis, MONTESSINOS Rémi, PENAY Florence, POULY Chantale, PREMEL Quentin, VINCENT David, YUCEL Necla.

**Procuration** : BRESSON Séverine à CHABRIER Michel

**Secrétaire de séance** : M. DAUZAT Christian

**Secrétaire administrative** : Mme BRIFFOND Catherine

### **ORDRE DU JOUR** :

- Election du Maire (bulletin secret)
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des Adjoints au Maire (bulletin secret)
- Détermination du nombre de conseillers municipaux délégués
- Election des conseillers municipaux délégués bulletin secret)
- Désignation des conseillers communautaires (titulaire et suppléant)
- Délégations du conseil municipal au Maire
- Lecture de la charte de l' élu local.

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Création d'un poste permanent Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe pour un temps de travail de 15H30 hebdomadaire à compter du 8 juin 2020

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité

Monsieur Michel CHABRIER, doyen du Conseil Municipal, préside la séance. Il propose au conseil municipal qui l'accepte, de désigner M. Christian DAUZAT, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est abordé :

### **09. Election du Maire (bulletin secret) :**

Monsieur Michel CHABRIER demande s'il y a des candidats.

Monsieur Jean Pierre HEBRARD propose sa candidature. Aucune autre candidature n'est relevée.

Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

**VOTE** : POUR : 16 M. Jean Pierre HEBRARD  
BLANCS :3

Ayant obtenu la majorité absolue M. Jean-Pierre HEBRARD est élu Maire et prend immédiatement ses fonctions.

#### **10. Détermination du nombre d'adjoints :**

M. le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code général de collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints.

Il est proposé au conseil municipal la création de cinq postes d'adjoints.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création de cinq postes d'adjoints au Maire.

#### **11. Elections des adjoints au Maire (bulletin secret) :**

M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste doit être composée alternativement de candidat de chaque sexe.

Monsieur le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée :

La liste « Saint-Beauzire en route pour votre Avenir » propose au poste d'adjoint :

M. DAUZAT Christian  
Mme FARGES Eliane  
M. LAURENDEAU Patrick  
Mme FAURE Sandrine  
M. CHABRIER Michel

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire :

**VOTE :** Liste « Saint-Beauzire en route pour votre avenir »

- POUR 16
- BLANC : 2
- NUL : 1

Les cinq candidats sont élus à la majorité absolue.

#### **12. Détermination du nombre de conseillers municipaux délégués :**

Monsieur le Maire propose au Conseil que soient nommés quatre conseillers municipaux délégués.

**VOTE :** Pour à l'unanimité

### **13. Election des conseillers municipaux délégués :**

Monsieur le Maire propose que ces quatre postes soient tenus par :

- Monsieur David ARNAUD
- Madame Aurélie BUCINA
- Monsieur Jean-Louis MEDYNSKA
- Madame Florence PENAY

et demande au conseil d'approuver ces délégations.

**VOTE:** Pour : 17 Abstentions : 2 (Mr MONTESSINOS et PREMEL)

### **14. Désignation des conseillers communautaires (titulaire et suppléant) :**

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers communautaires titulaire et suppléant ont été élus lors de l'élection du 15 MARS 2020.

Il demande au Conseil de prendre acte de l'élection de Monsieur HEBRARD Jean Pierre Titulaire et Madame FARGES Eliane suppléante.

### **15. Délégations du conseil municipal au Maire :**

Le conseil municipal,

Délègue à Monsieur le Maire sur sa proposition le pouvoir de prendre toute décision concernant :

- La passation des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes ;
- L'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- La signature de tous les contrats d'entretien d'un montant inférieur à 10 000 € et nécessaires au bon fonctionnement journalier ;
- Le recrutement du personnel contractuel en cas de remplacement de personnel titulaire ou de besoin saisonnier ;
- La délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Prend acte, que conformément à l'article L 2122.23 susvisé, Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;
- Prend également acte que, conformément à l'article L 2122.22 susvisé, la présente délégation, ne saurait excéder la durée du mandat ;
- Prend acte que cette délibération est à tout moment révoquée ;
- Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant de Monsieur le Maire en cas d'empêchement de celui-ci ;
- Prend acte que, conformément à l'article L 2122.23 susvisé, les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

**VOTE:** Pour à l'unanimité

### **16. Lecture de la charte de l'élu local :**

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local (Article L 1111-1 du Code Général des collectivités locales).

**17. Création poste permanent d'Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe :**

Monsieur le Maire expose :

Faisant suite au départ d'un agent en disponibilité qui occupait les fonctions d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe à l'espace culturel ; il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Monsieur le Maire propose que soit créé un poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe à compter du 8 juin 2020 pour une durée hebdomadaire de 15H30.

**VOTE:** Pour : 17 Abstentions : 2 (Mr MONTESSINOS et Mme YUCEL)

Madame YUCEL dit que c'est dommage de ne pas faire d'animation.

Monsieur le Maire répond qu'un personnel sera recruté prochainement à cet effet.

Prochain conseil municipal le 4 juin 2020 à 20H30

**Fin de séance : 21H30**

**DÉLIBÉRATIONS**

<b>N° ORDRE</b>	<b>N° DELIB</b>	<b>INTITULE</b>
<b>09</b>	<b>16</b>	Elections du Maire
<b>10</b>	<b>17</b>	Détermination du nombre d'adjoints
<b>11</b>	<b>18</b>	Election des adjoints au Maire
<b>12-13</b>	<b>20</b>	Détermination et élection des conseillers délégués
<b>15</b>	<b>19</b>	Délégations du conseil municipal au Maire
<b>17</b>	<b>21</b>	Création poste Adjoint Patrimoine Principal 2eme classe 15H30

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - Signatures

NOM PRENOM	SIGNATURE
ARNAUD David	
BEAUNE Valérie	
BRESSON Séverine	Procuration à M. CHABRIER Michel
BUCINA Aurélie	
CHABRIER Michel	
CLEMENT Virginie	
DAUZAT Christian	
FARGE Eliane	
FAURE Sandrine	
GARCIA Christophe	
HEBRARD Jean-Pierre	
LAURENDEAU Patrick	
MEDYNSKA Jean-Louis	
MONTESSINOS Rémi	
PENAY Florence	
POULY Chantale	
PREMEL Quentin	
VINCENT David	
YUCEL Necla	